

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 02/06/2015

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 14/04/2015 est adopté à l'unanimité.

## 1. Sollicitation de l'EPFL pour engager une DUP foncière dans le secteur Ste Eulalie :

En séance du 16/12/2014, le CM avait délibéré sur la création d'une ZAD sur les 5 parcelles : A0186, A0187, A0189, A0190, A0191 au motif de la mise en sécurité de l'école publique et de la réalisation d'un parking.

Dans la continuité de ce projet, **le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à solliciter l'EPFL pour engager une DUP foncière sur lesdites parcelles du secteur Ste Eulalie.**

## 2. Création du marché des producteurs locaux :

Suite à l'intérêt manifesté par certains producteurs locaux concernant la mise en place d'un second jour de marché,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un marché réservé aux producteurs et artisans locaux le jeudi matin.** Une commission extra-municipale sera créée à cette occasion.

## 3. Tarifs de la régie des marchés municipaux :

Proposition tarifaire basée sur **3 €/ m linéaire (A)**, à savoir :

Statut	Présence lundi & jeudi	Présence lundi	Présence jeudi
Abonné	2.00 € (=A-25%-10%)	2.25 € (=A-25%)	2.25 € (=A-25%)
Non abonné	2.25 € (=A-25%)	<b>A = 3.00 €</b>	
Saisonnier		5.25 € (=A+75%)	

**Forfait minimum de 2 ml**

La participation de l'AMAP reste à définir.

**Tarifcation adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## 4. Réaménagement du Jai-Alai – demande de dotation parlementaire :

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à demander la dotation la plus importante possible auprès de M. Jean-Jacques LASSERRE concernant ce projet.**

## 5. Demandes de dégrèvements sur factures d'eau :

7 demandes sont examinées et accordées selon le calcul habituel pour un montant total de 623.67 € de dégrèvements.

## 6. Débat sur les orientations du P.A.D.D. :

Consécutivement à plusieurs séances de travail sur le sujet, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de St Jean Pied de Port a été distribué à chacun des Conseillers.

**Un large débat a suivi la lecture de ce document qui a été adopté par le Conseil Municipal.**

## 7. Questions diverses :

✓ **Organisation du festival de théâtre :** Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer une convention avec l'Association Le Grenier de Babouchka gestionnaire des dépenses, accordant une subvention de 40% des dépenses engagées par la Commune sur ce projet.

✓ **Label « plus beaux villages de France » :** Une présentation est faite par Laurent INCHAUSPÉ, annonçant le gain en terme d'affluence et de notoriété, ainsi que les engagements de la Commune liés à l'obtention de ce label accordé pour 6 ans renouvelables.

Le coût pour la première année serait de 6.000 € puis de 3.000 € les années suivantes.

**Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

**La Secrétaire de séance,  
Nadine GUÉNARD.**